

# **Agenda 21 du Canton de Vaud – Cadre de référence par thématique**

---

## **Thématique 1 - Ressources naturelles et environnement**

1. Minimiser les risques environnementaux
2. Sauvegarder et améliorer la biodiversité
3. Sauvegarder les ressources naturelles
4. Favoriser l'utilisation des ressources renouvelables sans dépasser leur niveau de régénération
5. Limiter l'utilisation des ressources non renouvelables
6. Promouvoir une production et une consommation socialement responsables et compatibles avec l'environnement
7. Limiter les déchets et polluants biodégradables à la capacité de charge des écosystèmes
8. Viser un arrêt des émissions de polluants non biodégradables
9. Préserver et valoriser les espaces paysagers ordinaires et extraordinaires
10. Préserver la santé en diminuant les pollutions (de l'eau, de l'air, du sol)

## **Thématique 2 - Cohésion sociale et santé**

1. Assurer l'égalité des chances et la répartition équitable des ressources
2. Encourager l'intégration des populations vulnérable
3. Favoriser la participation sociale et politique au niveau individuel et collectif
4. Améliorer l'état de santé de la population tout en maîtrisant les coûts de la santé
5. Favoriser un environnement favorable au bien-être et à la santé des différents groupes de la population
6. Prévoir au mieux les changements des systèmes afin d'éviter de mettre en péril la paix sociale entre régions
7. Garantir la sécurité de la population

## **Thématique 3 - Économie et finance**

1. Promouvoir l'efficacité financière, sociale et écologique de l'économie
2. Aménager des conditions cadres économique claires, attractives et favorables à l'innovation
3. Encourager la recherche, le développement et la technologie allant dans le sens du développement durable
4. Limiter l'endettement des collectivités publiques et s'assurer de la qualité des investissements
5. Promouvoir une production et une consommation socialement responsables et compatibles avec l'environnement.
6. Viser l'internalisation des coûts environnementaux et sociaux à l'économie
7. Satisfaire les besoins de la population en termes d'emploi en favorisant notamment des emplois valorisants et permettant de gagner sa vie
8. Assurer l'égalité des chances et la répartition équitable des ressources
9. Régir les échanges de biens et de services par les principes de l'économie de marché et de l'État de droit
10. Intervenir lorsque des biens présentent un intérêt public prépondérant ou lorsque le marché ne remplit plus son rôle

## **Thématique 4 - Production et consommation**

1. Promouvoir l'efficacité financière, sociale et environnementale de l'économie
2. Sauvegarder les ressources naturelles
3. Favoriser l'utilisation des ressources renouvelables sans dépasser leur niveau de régénération
4. Limiter l'utilisation des ressources non renouvelables
5. Promouvoir une production et une consommation socialement responsables et compatibles avec l'environnement
6. Promouvoir une production qui optimise les flux de matière et d'énergie (analyse du cycle de vie)
7. Limiter les déchets et polluants biodégradables à la capacité de charge des écosystèmes
8. Viser un arrêt des émissions de polluants non biodégradables
9. Favoriser une production alimentaire de proximité
10. Informer de manière transparente les entreprises et les consommateurs

## **Thématique 5 - Développement territorial, urbanisation et mobilité**

1. Contenir l'étalement urbain
2. Minimiser les coûts d'urbanisation pour les rendre supportables
3. Concevoir des plans d'aménagement intégrant simultanément l'énergie, la mobilité, les risques technologiques, le bruit, la protection de l'air et contre les dangers naturels
4. Encourager la mixité fonctionnelle et sociale ainsi que la mixité des formes de propriété
5. Améliorer la qualité des espaces publics
6. Promouvoir le maillage vert et bleu et sa mise en réseau
7. Promouvoir la santé en diminuant les pollutions (eau, air, sol)
8. Contribuer à promouvoir la santé notamment par le biais d'une mobilité durable et saine
9. Favoriser le recours accru à la mobilité douce, aux transports publics et aux transports les plus écologiques
10. Rapprocher des lieux d'habitat et de travail, de même que de loisirs, pour diminuer la mobilité dite « contrainte »
11. Augmenter l'efficacité économique des prestations de transports
12. Préserver, revaloriser, réhabiliter, valoriser les espaces paysagers, naturels, cultivés et construits

## **Thématique 6 - Environnement architectural, naturel et construit (ENAC)**

1. Limiter la consommation du sol
2. Limiter la consommation énergétique
3. Limiter les impacts sur le milieu naturel
4. Développer les transports publics et construire le long de ces dessertes
5. Limiter la consommation de ressources naturelles non renouvelables et promouvoir les renouvelables
6. Assurer la multifonctionnalité du bâtiment dans le temps et l'espace
7. Favoriser l'accès à un logement décent sans discriminations / assurer l'accès au logement à toute la population
8. Satisfaire les besoins en logement et en infrastructures de la population
9. Assurer la qualité d'un environnement construit qui soit favorable au bien être et à la santé
10. Miser sur une bonne articulation entre l'environnement naturel et l'espace construit
11. Préserver et valoriser les espaces paysagers ordinaires et extraordinaires
12. Financer les opérations sur le long terme, à 30 ans et plus au lieu de 20
13. Révéler, mettre en valeur et conserver les patrimoines naturels et culturels

## **Thématique 7 - Culture et patrimoine**

1. Encourager et enrichir le savoir collectif et l'héritage socio-culturel
2. Encourager les échanges et la compréhension entre les individus et les groupes sociaux
3. Promouvoir le dialogue entre sciences et citoyens
4. Favoriser une mutualisation des infrastructures culturelles et de loisirs
5. Révéler, mettre en valeur et protéger les patrimoines naturels et culturels

## **Thématique 8 - Éducation**

1. Garantir par l'éducation une vie sociale et économique satisfaisante
2. Interdire toute discrimination et favoriser l'égalité des chances
3. Favoriser un environnement offrant des perspectives d'avenir pour les jeunes et les enfants
4. Encourager l'intégration des populations vulnérables
5. Faciliter l'accès à l'éducation et aux études pour les habitants des régions décentralisées